



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le règlement 2022-285 décrétant une dépense et un emprunt de 550 000\$ pour des travaux d'égout sanitaire et de voirie sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2022 pour un montant de 550 000\$.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2022-285 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 06 juillet 2022.

Sylvie Champagne  
Directrice générale greffière-trésorière